

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Sèvre niortaise - Marais poitevins

● Objectifs pour le fonctionnement global du bassin versant



I.I.B.S.N.

S04

TÊTES DE BASSINS

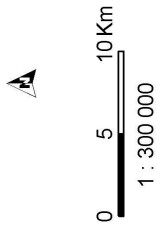
- > Amélioration du contrôle des apports en eau des bassins amont par l'instauration d'un Débit d'objectif d'étiage (DOE) et d'un Débit de crise (DCR) au Pont de Ricou et d'un DCR sur l'Aulize
- > Reconquête de la qualité des milieux naturels : cours d'eau, petites zones humides annexes
- > Optimisation des espaces naturels pour la rétention des eaux
- > Limitation des ruissellements par la mise en oeuvre de travaux d'hydraulique douce
- > Maintien des volumes alloués au soutien d'étiage
- > Réduction des prélèvements agricoles sur la Sèvre amont
- > Limitation des rejets agricoles diffus

ENSEMBLE DU BASSIN

- > Amélioration de la qualité des cours d'eau par le développement des Contrats Restauration Entretien (valorisation écologique, meilleur fonctionnement hydraulique)
- > Entretien de l'exutoire (désenvasement) pour améliorer l'évacuation des eaux vers l'océan en période de crue

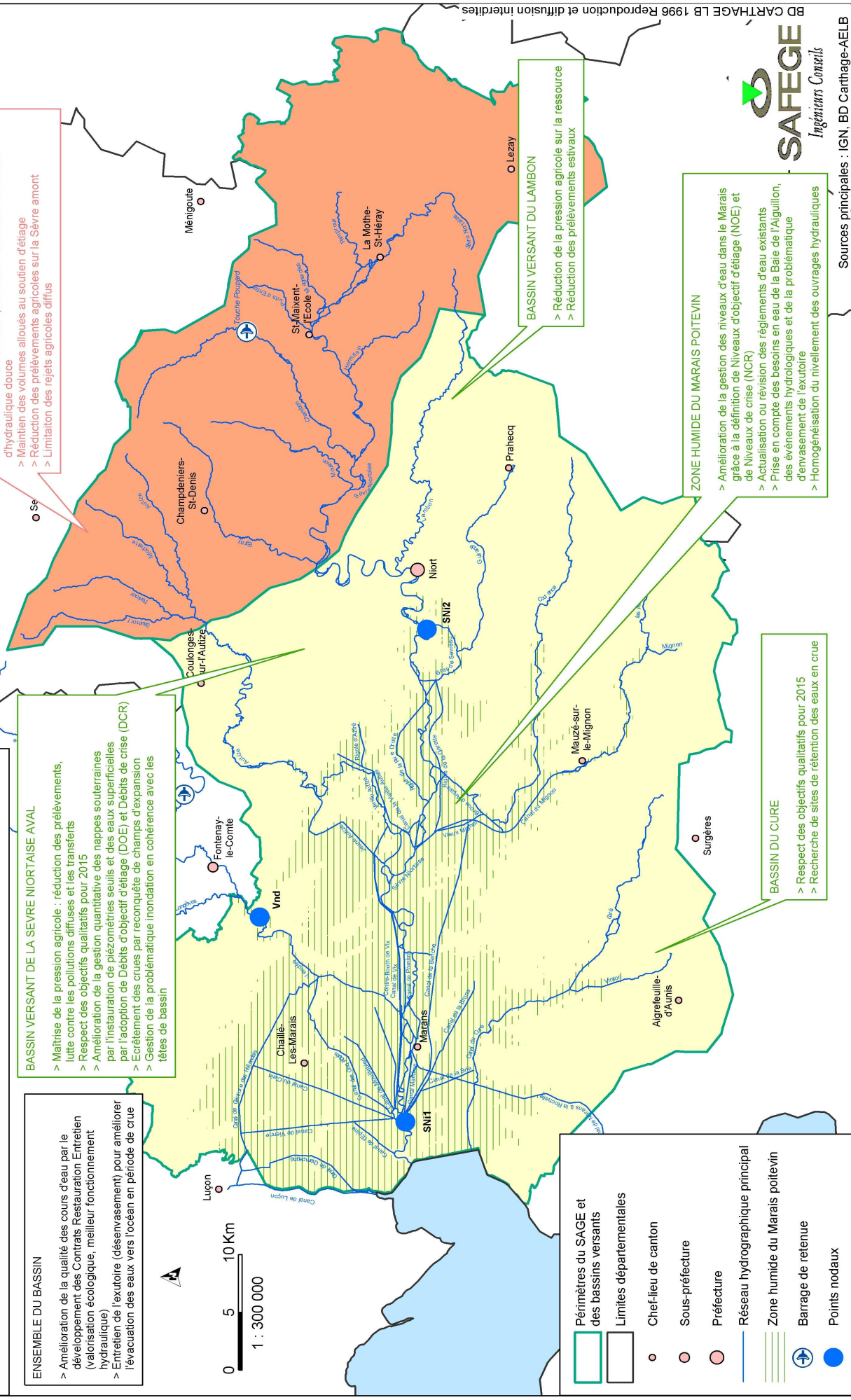
BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NIORTAISE AVANT

- > Maîtrise de la pression agricole : réduction des prélèvements, lutte contre les pollutions diffuses et les transferts
- > Respect des objectifs qualitatifs pour 2015
- > Amélioration de la gestion quantitative des nappes souterraines par l'instauration de piézomètres seuils et des eaux superficielles par l'adoption de Débits d'objectif d'étiage (DOE) et Débits de crise (DCR)
- > Ecrêtement des crues par reconquête de champs d'expansion
- > Gestion de la problématique inondation en cohérence avec les têtes de bassin



Périmètres du SAGE et des bassins versants

- Limites départementales
- Chef-lieu de canton
- Sous-préfecture
- Préfecture
- Réseau hydrographique principal
- Zone humide du Marais poitevin
- Barrage de retenue
- Points nodaux



BASSIN VERSANT DU LAMBON

- > Réduction de la pression agricole sur la ressource
- > Réduction des prélèvements estivaux

BASSIN DU CŒUR

- > Respect des objectifs qualitatifs pour 2015
- > Recherche de sites de rétention des eaux en crue

ZONE HUMIDE DU MARAIS POITEVIN

- > Amélioration de la gestion des niveaux d'eau dans le Marais grâce à la définition de Niveaux d'objectif d'étiage (NOE) et de Niveaux de crise (NCR)
- > Actualisation ou révision des règlements d'eau existants
- > Prise en compte des besoins en eau de la Baie de l'Aiguillon, des événements hydrologiques et de la problématique d'envasement de l'exutoire
- > Homogénéisation du nivellement des ouvrages hydrauliques



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Sèvre niortaise - Marais poitevins

● Objectifs de qualité des eaux



I.L.B.S.N.



0 5 10 Km

1 : 300 000

Paramètre	Objectif
Nitrates (mg/l)	25
Phosphates (mg/l)	0,5
Phosphore total (mg/l)	0,2
Pesticides totaux (µg/l)	0,3* à 0,5**
Pesticides par molécule (µg/l)	0,1

* dans 80% des prélèvements
** dans 20 % des prélèvements

Bassin Sèvre niortaise en aval de Sni2

Chambon en amont de la Touche Poupard

Paramètre	Objectif
Pesticides totaux (µg/l)	0,1*
	0,3**

* dans 80% des prélèvements
** dans 20 % des prélèvements

Bassin Sèvre niortaise en amont de Sni2

Paramètre	Objectif
Nitrates (mg/l)	25
Phosphates (mg/l)	0,3
Phosphore total (mg/l)	0,1
Pesticides totaux (µg/l)	0,3* à 0,5**
Pesticides par molécule (µg/l)	0,1

* dans 80% des prélèvements
** dans 20 % des prélèvements

Baie de l'Aiguillon et zones littorales

Paramètre	Objectif
E. Coli/100 g (Classement)	< 230 (Classement A)

Pollution bactériologique

Plans d'eau
Pollution bactériologique
Classement A

Paramètre	Objectif
Nitrates (mg/l)	25
Phosphates (mg/l)	0,1
Phosphore total (mg/l)	0,05
Pesticides totaux (µg/l)	0,3* à 0,5**
Pesticides par molécule (µg/l)	0,1

* dans 80% des prélèvements
** dans 20 % des prélèvements

Cours d'eau de 1ère catégorie

Eaux souterraines

Paramètre	Objectif
Nitrates (mg/l)	40
Pesticides totaux (µg/l)	0,3
Pesticides par molécule (µg/l)	0,1

Eaux brutes eau potable

Paramètre	Objectif
CFU/ml	500

Périmètres du SAGE et des bassins versants

Limites départementales

● Chef-lieu de canton

● Sous-préfecture

● Préfecture

— Réseau hydrographique principal

— Première catégorie piscicole

— Barrage de retenue

— Plan d'eau

● Points nodaux

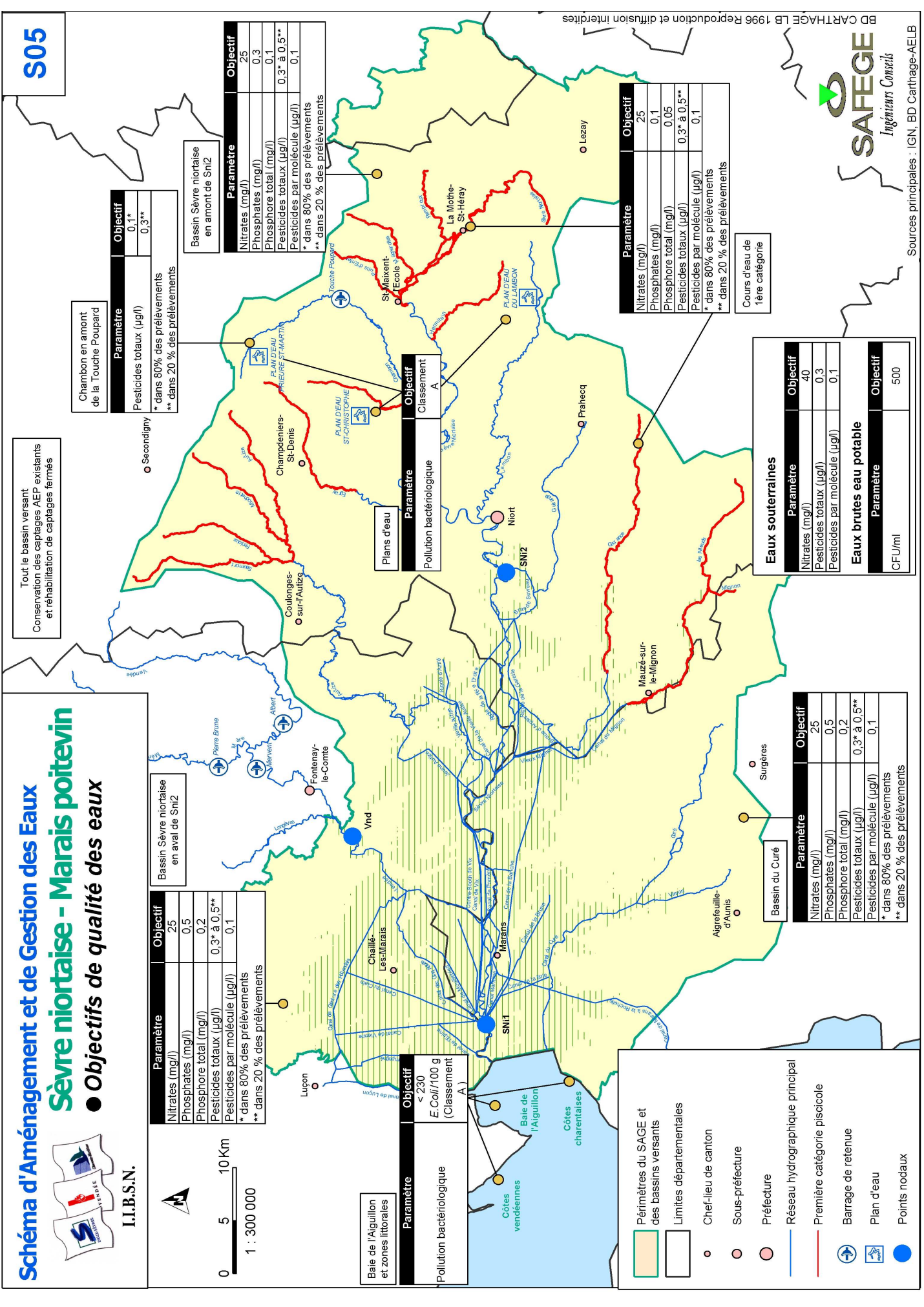


Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Sèvre niortaise - Marais poitevin

Objectifs quantitatifs



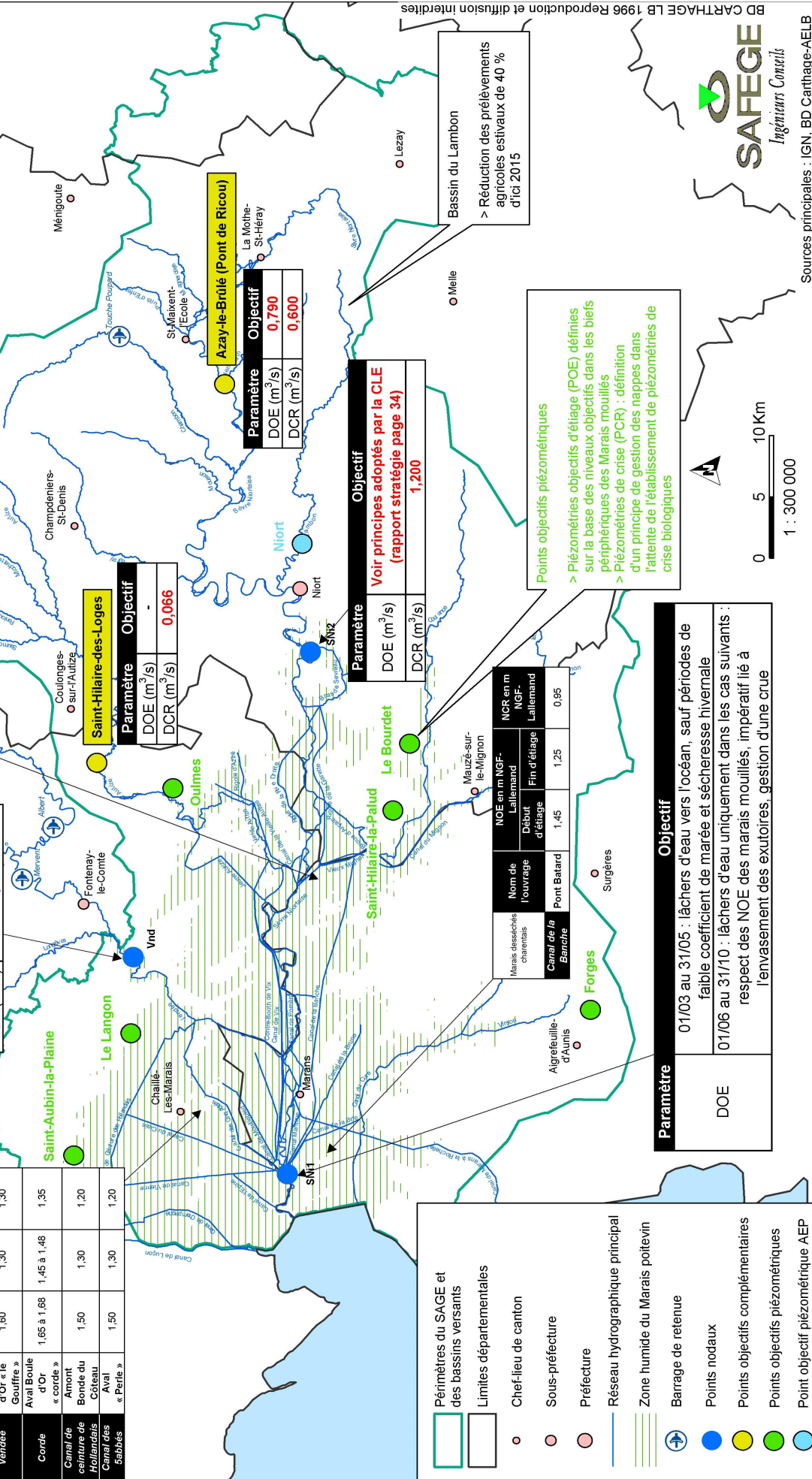
I.B.S.N.

Marais desséchés vendéens	Bief ou nom de l'ouvrage	NOE en m NGF- Lallemand		NCR en m NGF- Lallemand
		Début d'étiage	Fin d'étiage	
Vendée	Aval Boule d'Or « le Gouffre »	1,60	1,30	1,30
Corde	Aval Boule d'Or « corde »	1,65 à 1,68	1,45 à 1,48	1,35
Canal de ceinture de Hollandais	Amont	1,50	1,30	1,20
Canal des Sablées	Côteau	1,50	1,30	1,20
	Aval « Perle »	1,50	1,30	1,20

Paramètre	Objectif
DOE (m ³ /s)	15/06 au 30/09 : 0,423 31/09 au 14/06 : 0,180
DCR (m ³ /s)	0,105

Marais mouillés (Marais secs niortais au Mignon et aux Aulizes)	Bief	NOE en m NGF- Lallemand		NCR en m NGF- Lallemand
		Début d'étiage	Fin d'étiage	
Secteur central (Sevre)	Bourdettes	2,15	2,05	1,65
	Bazoin	1,75	1,55	1,25
	Carreau d'Or	1,60	1,30	1,10
Secteur périphérique (Aulizes)	Château Vert	1,70	1,50	1,20
	Accusduc	1,70	1,40	1,20
Secteur périphérique (Mignon)	Saint-Arnaud	2,00	1,80	1,50
	La Grève	2,05	1,85	1,55
	Sazay	2,50	2,30	2,00
	Chaban	6,10	5,90	5,60

S06



Périmètres du SAGE et des bassins versants

Limites départementales

- Chef-lieu de canton
- Sous-préfecture
- Préfecture
- Réseau hydrographique principal
- Zone humide du Marais poitevin
- Barrage de retenue
- Points nodaux
- Points objectifs complémentaires
- Points objectifs piézométriques
- Point objectif piézométrique AEP

Marais desséchés charonnais

Nom de l'ouvrage	NOE en m NGF- Lallemand	Fin d'étiage	NCR en m NGF- Lallemand	
Canal de la Banche	Pont Batard	1,45	1,25	0,95

Marais mouillés

Secteur	NOE en m NGF- Lallemand	Fin d'étiage	NCR en m NGF- Lallemand	
Secteur central (Sevre)	Bourdettes	2,15	2,05	1,65
Secteur central (Sevre)	Bazoin	1,75	1,55	1,25
Secteur central (Sevre)	Carreau d'Or	1,60	1,30	1,10
Secteur périphérique (Aulizes)	Château Vert	1,70	1,50	1,20
Secteur périphérique (Aulizes)	Accusduc	1,70	1,40	1,20
Secteur périphérique (Mignon)	Saint-Arnaud	2,00	1,80	1,50
Secteur périphérique (Mignon)	La Grève	2,05	1,85	1,55
Secteur périphérique (Mignon)	Sazay	2,50	2,30	2,00
Secteur périphérique (Mignon)	Chaban	6,10	5,90	5,60

Paramètre Objectif

Paramètre	Objectif
DOE (m ³ /s)	15/06 au 30/09 : 0,423 31/09 au 14/06 : 0,180
DCR (m ³ /s)	0,105

Points objectifs piézométriques

- > Piézométries objectifs d'étiage (POE) définies sur la base des niveaux objectifs dans les biets périphériques des Marais mouillés
- > Piézométries de crise (PCR) : définition d'un principe de gestion des nappes dans l'attente de l'établissement de piézométries de crise biologiques

Paramètre Objectif

Paramètre	Objectif
DOE (m ³ /s)	15/06 au 30/09 : 0,423 31/09 au 14/06 : 0,180
DCR (m ³ /s)	0,105

Voix principes adoptés par la CLE (rapport stratégie page 34)

Paramètre	Objectif
DOE (m ³ /s)	15/06 au 30/09 : 0,423 31/09 au 14/06 : 0,180
DCR (m ³ /s)	0,105

Marais mouillés (Marais secs niortais au Mignon et aux Aulizes)

Bief	NOE en m NGF- Lallemand	Fin d'étiage	NCR en m NGF- Lallemand
Bourdettes	2,15	2,05	1,65
Bazoin	1,75	1,55	1,25
Carreau d'Or	1,60	1,30	1,10
Château Vert	1,70	1,50	1,20
Accusduc	1,70	1,40	1,20
Saint-Arnaud	2,00	1,80	1,50
La Grève	2,05	1,85	1,55
Sazay	2,50	2,30	2,00
Chaban	6,10	5,90	5,60

Paramètre Objectif

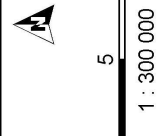
Paramètre	Objectif
DOE (m ³ /s)	15/06 au 30/09 : 0,423 31/09 au 14/06 : 0,180
DCR (m ³ /s)	0,105

Voix principes adoptés par la CLE (rapport stratégie page 34)

Paramètre	Objectif
DOE (m ³ /s)	15/06 au 30/09 : 0,423 31/09 au 14/06 : 0,180
DCR (m ³ /s)	0,105

Points objectifs piézométriques

- > Réduction des prélèvements agricoles estivaux de 40 % d'ici 2015



1 : 300 000

Sources principales : IGN, BD Carthage-AELB



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Sèvre niortaise - Marais poitevin

● Objectifs pour la maîtrise du risque crue - inondation



I.I.B.S.N.

S07

SUR TOUT LE BASSIN (PREVISION)

Amélioration de la transmission des informations entre acteurs

- Amélioration de l'information sur les données hydrométriques et pluviométriques par automatisations du système
- Association de toutes les collectivités aux Services de Prévion de Crues
- Adaptation des moyens de communication aux équipements des collectivités (fax, internet...)

BASSINS SEVRE NIORTAISE, MIGNON, AFFLUENTS AMONT DE L'AUTIZE, CHAMBON, CUJRE AMONT (PROTECTION)

- Modélisation hydraulique et recherche de sites potentiels de rétention des eaux en crue
- Dimensionnement des ouvrages de rétention

SUR TOUT LE BASSIN (PREVENTION)

- Amélioration de la gestion des eaux pluviales : développement des travaux d'hydraulique douce sur l'ensemble du bassin versant
- Amélioration de la connaissance de l'aéa ruissellement

SUR TOUT LE BASSIN (PREVISION)

- Amélioration du schéma d'alerte de crue
- Mise en oeuvre des Services de Prévion de Crue
- Extension du réseau de mesure (par exemple à la Sevre amont et au Mignon)
- Mobilisation des outils des syndicats pour l'acquisition de mesures
- Réalisation d'études hydrogéomorphologiques et de modélisations (pluie-débit, écoulement)
- Passage de prévisions qualitatives à des prévisions quantitatives

ZONES INONDEES - AU MOINS 3 ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE (PREVENTION)

Développement des Plans de Prévion des Risques d'inondation (PPRI) sur les communes les plus affectées par les crues

ZONES INONDEES - AU MOINS 2 ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE (PREVENTION)

- Amélioration de la connaissance des zones inondables (enquêtes de terrain, levés topographiques, modélisation)
- Développement de la culture du risque : apposition de repères de crue sur les édifices publics
- Information des populations sur les gestes à adopter en cas d'inondation
- Sensibilisation des riverains à la réduction de la vulnérabilité individuelle



0 5 10 Km

1 : 300 000

ZONE DE MARAIS (PREVENTION)

- Amélioration de l'évacuation des eaux à l'exutoire du Marais par un entretien des cours d'eau et de l'exutoire
- Surveillance et entretien des digues entre les marais mouillés et desséchés

(PROTECTION)

- Entretien et réfection des digues de protection (digues à la mer et digues intérieures)

Périmètres du SAGE et des bassins versants

Limites départementales

○ Chef-lieu de canton

○ Sous-préfecture

○ Préfecture

— Réseau hydrographique principal

— Zone humide du Marais poitevin

— Barrage de retenue

● Points nodaux

● Station de contrôle en cas de crue

■ Communes sujettes à 2 arrêts de catastrophe naturelle ou plus

